

Séance du 8 Juin 2010

L'an deux mil dix, le 8 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Malestroit, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

<u>Date de convocation</u> :		<u>Etaient présents</u> : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1 ^{er} adjoint, Mme RIO, 2 ^{ème} adjoint, MM. LE QUERNEC, 3 ^{ème} adjoint, ROGER, 4 ^{ème} adjoint, LE BRETON, 5 ^{ème} adjoint, BAYON, DANY, Mme GUERRET, THOMAS, MM. TREGOUET, LAROZE, BRIEND, CASTILLON, HAVART, MONNIER, HOUEIX, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.
6 mai 2010		
<u>Nombre de membres</u> :		<u>Absents excusés</u> :
en exercice	: 18	M. GICQUELLO qui donne pouvoir à M. BRIEND
présents	: 17	
procurations	: 1	
votants	: 18	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur TREGOUET a été élu secrétaire de séance

◆ **Grand Bassin de l'Oust** : Création d'un syndicat mixte – définition du périmètre – approbation des statuts

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal un débat contradictoire a eu lieu sur ce dossier. Un courrier émanant du président du GBO a été transmis avec les convocations pour compléter l'information des conseillers ainsi qu'un tableau présentant la participation financière des communes.

Il propose aux conseillers municipaux de s'exprimer afin que chacun puisse avoir les arguments pour ou contre. Ensuite, à l'issue du débat il précise qu'il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Monsieur Roger prend la parole pour exprimer son avis négatif sur le changement de statuts du GBO.

Tout en précisant l'intérêt et la qualité du travail effectué par le GBO, il présente une analyse des points qui lui semblent aller dans le sens d'un vote "contre" le projet de modification.

- périmètre trop large avec le risque d'un éloignement de l'efficacité du terrain.
- Statuts : pleins pouvoirs transférés dans le domaine de l'environnement, modalités de représentation, mode de financement.

Monsieur Miloux indique que cette proposition de changement de statuts a certainement des explications.

Monsieur Le Querneq, délégué au Grand Bassin de l'Oust, confirme quant à lui son intention de voter positivement considérant que la structure actuelle n'est plus adaptée et est devenue obsolète. Il indique qu'il ne lui paraît pas scandaleux que les communes participent financièrement aux actions.

Monsieur Briend, également délégué au Grand Bassin de l'Oust, précise que le financement concernera 20 % des actions qui ont un rapport direct avec les collectivités.

Il souligne en outre que le comité syndical aura un droit de regard et que les statuts pourront évoluer s'il y a des problèmes de lisibilité mais qu'il faut aller jusqu'au bout de la démarche entamée.

Il ajoute que le bassin de l'Oust est le seul Bassin versant à ne pas être constitué en syndicat mixte.

Monsieur Roger confirme que le texte proposé pour les statuts es amendable et améliorable. Il indique aussi qu'à court ou moyen terme, 80 % des financements vont disparaître et qu'il n'y a donc pas de sécurité sur le financement de la structure.

Monsieur Miloux signale que les statuts peuvent évoluer et pose la question de savoir s'il faut encore attendre.

Monsieur Briend indique que cela fait longtemps que les statuts sont travaillés et Jean-François Le Quernec précise qu'il y a eu des réunions depuis 1 an ½.

Monsieur Le Priol souligne la problématique des inondations qu'il faut prendre en compte et que la gestion de l'ensemble du bassin versant permettra une meilleure maîtrise.

Monsieur Roger réitère son opinion sur la mauvaise rédaction des statuts proposés.

Monsieur Tréguët estime que dans la nouvelle structure les élus resteront maîtres des décisions.

Monsieur Briend insiste sur l'enjeu majeur du 21^{ème} siècle qu'est la reconquête de la qualité de l'eau et la nécessité de travailler en bonne intelligence et dans le bon sens en faisant évoluer les textes.

Monsieur Miloux estimant que le débat a permis à chacun d'exprimer son point de vue propose de passer au vote à bulletin secret :

A la question : " Etes-vous pour ou contre la création du Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust, sur le périmètre fixé par l'arrêté interpréfectoral ainsi que sur les statuts précisant les compétences transférées, les modalités de représentation et le mode de financement du syndicat mixte ?", le conseil municipal a voté Pour (13 voix), contre (3 voix) et blanc (2 voix).

◆ **Abribus départementaux** : convention avec le conseil général

Monsieur le Maire expose qu'en janvier 2000 la commune avait signé une convention avec le conseil général pour les 2 abribus départementaux situés sur notre territoire.

Le conseil général souhaite la signature d'une nouvelle convention pour faire suite au changement de statut de ces abris qui sont maintenant sa propriété et non plus en location comme auparavant.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention avec le conseil général.

◆ **Affaires financières**

- Vente d'une portion de terrain rue aux Anglais (Christian Laroze intéressé à l'affaire étant sorti de la salle)

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa délibération du 26 février 2008, le conseil municipal avait décidé de vendre à la SCI EZORAL une portion de terrain de la rue aux Anglais d'environ 2,50 m² après enquête publique réglementaire puisqu'il s'agit d'une voie publique classée comme telle.

Cette affaire est restée en suspens suite à la vente de la propriété. Le nouveau propriétaire, la SCI LAM (Maryvonne et Catherine Mélois), demande à nouveau cette acquisition.

Il précise que les textes permettent maintenant à la commune de ne plus réaliser d'enquête publique puisque celle-ci est obligatoire seulement quand "l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie", ce qui n'est pas le cas dans le cas présent.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner un avis favorable pour :

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Déclasser cette portion de voie publique de 2,50 m² environ
- Vendre ces 2,50 m² à la SCI LAM au prix de 20 € le m² (prix du m² vendu à Yves Métayer, rue de la Gare), sachant que les frais de géomètre seront pris en charge par l'acquéreur et que le service des Domaines a validé cette proposition
- Autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que les pièces annexes en l'étude de la SCP Laroze, notaire à Malestroit.

- Lotissement de la Gare : fixation des prix TTC (Christian Laroze intéressé à l'affaire étant sorti de la salle)

Monsieur le Maire expose que les nouvelles dispositions concernant les ventes de terrains en lotissement imposent de fixer un prix de vente TTC et non plus HT comme auparavant.

Le conseil municipal avait fixé le prix de vente à 50 € HT le m² lors de sa délibération du 10 février 2009.

Il précise que le lotissement de la Gare a été réalisé sur un terrain communal de 4957 m² acquis le 19 avril 1998 au prix de 62.229,69 € (frais d'acte inclus). La commune n'ayant pas récupéré de TVA sur cette opération, le prix d'acquisition devant être déduit du prix de vente pour le calcul de la TVA sur marge est donc de 12,55 € HT (62.229,69 € / 4957 m²).

La TVA de 19,6 % doit donc être calculée sur un prix de 37,45 € HT (50,00 € - 12,55 €) soit 7,34 € (37,45 € x 19.6 %).

Le prix de vente au m² peut donc se calculer ainsi : 50,00 € HT + 7,34 € de TVA soit un total TTC par m² de 57,34 €.

Le prix de chaque lot peut donc être fixé à :

- Lot n° 1 d'une superficie de 881 m² x 57,34 € TTC = 50.516,04 € TTC
- Lot n° 2 d'une superficie de 660 m² x 57,34 € TTC = 37.844,03 € TTC
- Lot n° 3 d'une superficie de 731 m² x 57,34 € TTC = 41.915,13 € TTC
- Lot n° 4 d'une superficie de 963 m² x 57,34 € TTC = 55.217,88 € TTC
- Lot n° 5 d'une superficie de 749 m² x 57,34 € TTC = 42.947,24 € TTC

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions du Maire et fixe à 57,34 € le m² TTC le prix de vente au lotissement de la Gare.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces afférentes en l'étude de la SCP Laroze, notaire à Malestroit.

- Eglise Saint Gilles : mission annexe à la maîtrise d'œuvre

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Le Quernec, Adjoint aux travaux, sollicite l'autorisation du conseil pour lancer une consultation de contrôle technique et de coordination SPS (Sécurité Protection Santé) pour les travaux de l'Eglise Saint Gilles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à lancer une consultation en vue de choisir les cabinets spécialisés chargés du contrôle technique et de la mission SPS pour les travaux de l'église Saint Gilles et autorise le Maire à signer les marchés avec les prestataires qui seront retenus.

- Rue du Jaugan : Avenants aux marchés en cours

Monsieur Le Quernec rappelle que les résultats de l'appel d'offres pour les travaux du Jaugan étant largement inférieurs aux prévisions, il est proposé au conseil de réaliser des travaux de réfection de voirie sur l'ensemble de la rue du Jaugan.

Il est proposé que l'accès au parking du collège Saint Julien soit réalisé en enrobé aux frais de la commune sur le domaine public.

Il précise que le montant des travaux complémentaires ne devrait pas excéder 25.000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur Le Quernec.

◆ **Questions diverses**

➤ Horaires d'ouverture de la Mairie pendant l'été

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie est ouverte le samedi matin de 9 h à midi. Hors et qu'il est constaté par les agents que cette ouverture du samedi matin ne sert pas à grand-chose comme les conseillers ont pu le voir sur le tableau joint aux convocations.

Il est donc proposé à titre expérimental de fermer la mairie au public le samedi matin pendant les vacances de juillet et août (période encore plus calme).

Par contre une étude va être faite pour proposer des horaires modifiés en compensation de la fermeture du samedi matin comme par exemple une journée continue le jeudi de 8 heures à 18 heures.

Le débat fait apparaître des interrogations sur la modification des horaires et sur les inconvénients de fermer le samedi matin.

Une préférence serait accordée en cas de changements d'horaires à une fermeture plus tardive (19 heures) un soir de la semaine.

Il est cependant convenu que pour l'été la mairie serait fermée le samedi matin au public et que la réflexion va se poursuivre ensuite pour un changement d'horaires en semaine pour le reste de l'année.

➤ Maison de santé : accompagnement du dossier

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré à plusieurs reprises les professionnels intéressés par une maison de santé pluridisciplinaire. Le dossier est cependant complexe et il apparaît indispensable pour la collectivité comme pour les professionnels que ce dossier soit accompagné par un organisme compétent en la matière.

Il apparaît donc important de lancer une démarche de concertation permettant de clarifier les rôles et obligations de chaque partie et de préparer un cahier des charges pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Des aides financières de l'Etat sont prévues dans un nouveau programme de construction de maisons de santé pluridisciplinaires pour les zones en déficit de professionnels de santé ce qui risque d'être le cas à court terme dans notre secteur.

En lien avec le Pôle de santé du Pays de Ploërmel, il propose donc d'organiser une réunion de la commission "santé - affaires sociales" avec l'URCAM Bretagne (Union Régionale des Caisses Assurances Maladie), l'URML Bretagne (association des médecins libéraux), l'association Cap Réseau Bretagne (association des professionnels libéraux non médecins) et bien entendu l'association créée par les professionnels locaux de la santé qui ont déjà travaillé sur le sujet.

Monsieur Castillon, à la demande du Maire, confirme que le problème va se poser à Malestroit dans les années à venir et qu'il faut que la commune se positionne rapidement pour pouvoir bénéficier éventuellement des aides de l'Etat pour 250 maisons pluridisciplinaires à raison de 50.000 € par projet.

Il confirme que la réalisation de maisons de santé permettra de pallier l'éloignement des hôpitaux et la saturation des urgences permettant ainsi de refaire un maillage de santé.

Il regrette également que cette aide soit limitée au seul investissement et non au fonctionnement des structures qui vont permettre de faire de substantielles économies en matière de dépenses de santé.

➤ Médiathèque départementale : convention de partenariat

Monsieur le Maire signale que le conseil général souhaite que soit signée une convention avec les communes pour l'aide au fonctionnement des médiathèques communales.

Il précise que les modalités de cette convention ne posent pas de problème à la médiathèque de Malestroit qui répond déjà aux critères souhaités par le conseil général.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer avec le conseil général du Morbihan la convention de partenariat entre la médiathèque de Malestroit et la médiathèque départementale.

➤ Charte commerciale : validation

Monsieur le Maire expose que, suite à différentes rencontres avec les partenaires (UCAM, Chambre de commerce et communes voisines), une charte commerciale a été préparée et est soumise à la signature.

Il demande à Monsieur Roger, adjoint au commerce et à l'artisanat de commenter le document.

Monsieur Roger rappelle que cette charte a le mérite de regrouper 3 communes, la chambre de commerces, la chambre des métiers les 2 supermarchés et l'Union des Commerçants de Malestroit.

Il insiste sur l'ambition de cette charte qui doit permettre de définir des actions à mener (il ajoute à ce sujet que l'UCAM a bien travaillé sur cet aspect du dossier), de fixer des moments pour faire le point sur la situation du commerce (espace de dialogue). Il ajoute qu'il y aura possibilité d'élargir la zone.

Monsieur Houeix s'interroge sur le terme "Commune" employé à la page 13.

Monsieur Roger précise que l'action est prévue sur le Bassin de Malestroit et Monsieur Miloux fait remarquer que tous les commerçants, même non adhérents à l'UCAM seront concernés par cette charte.

Monsieur Le Quernec indique que la fiche action 3 qui concerne l'aménagement de la Place du Docteur Queinnec est déjà bien engagée.

Madame Guerret demande si les commerçants non sédentaires ont été associés à la démarche.

Monsieur Roger souligne la difficulté d'associer des professionnels qui ne viennent qu'une demi-journée par semaine à Malestroit même si l'animation du marché a une importance dans la vie locale. Il ajoute que les commerçants non sédentaires ont du mal à trouver un représentant au sein de la commission communale du marché et qu'il serait donc encore plus difficile de les associer à une démarche qui doit durer 5 ans.

Madame Guerret fait part de la demande de certains Malestroyens pour l'extension du marché au samedi matin.

Monsieur Le Priol lui répond que les commerçants vont dans une commune chaque jour et que les faire venir 2 fois à Malestroit pénaliserait une autre commune du secteur pour qui le marché a lieu le samedi matin.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la charte commerciale au nom de la commune de Malestroit dès qu'une date convenant à tous les partenaires aura été trouvée.

◆ Informations diverses

Réémetteur du Bois Solon

Monsieur le Maire expose que la Bretagne est passée à la télévision numérique.

Il précise, en ce qui concerne le réémetteur du Bois Solon, que ce dossier très complexe a été suivi depuis des années par la commune et que les élus ont fait le maximum pour aboutir et faire en sorte que les Malestroyens desservis par ce réémetteur ne soient pas laissés de côté.

Il précise que l'association "tous au numérique" sera présente à Malestroit pour répondre aux questions jeudi 10 juin de 8 h 30 à 16 h 30 (sur le parking de Marché +, près de la sortie) et vendredi 11 juin toute la journée de 11 heures à 19 heures dans 3 lieux différents (près de la Mairie, à Casino et au Lidl).

Plan d'Aménagement Patrimonial

Monsieur Le Quernec expose que le jury compétent en charge de la désignation des concepteurs propose le bureau d'études " **atelier du CANAL de RENNES** ".

Il précise que le montant de l'offre s'élève à 27.730 € HT soit 33.165,08 € TTC et la durée de l'étude (hors périodes de validation) est de 9 mois.

Il rappelle que le conseil avait prévu une somme de 50.000 € TTC au budget 2010.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec le bureau d'études "Atelier du Canal de Rennes" pour un montant de 27.730 € HT soit 33.165,08 € TTC pour l'élaboration du Plan d'Aménagement Patrimonial de Malestroit et sollicite la subvention du conseil Régional de Bretagne dans le cadre des Petites Cités de Caractère.

◆ **Ouverture à toutes propositions :**

Compte-rendu du conseil municipal de mai

Madame Guerret signale que le compte-rendu de la réunion du conseil municipal de mai a été reçu tardivement et qu'elle n'a pas pu proposer des modifications par rapport à une de ses interventions.

Monsieur Olivier, Directeur Général des Services, reconnaît qu'effectivement la transmission de ce compte-rendu a été tardive et que c'est la raison pour laquelle celui-ci n'a pas été mis à la signature.

Madame Guerret peut donc transmettre sa proposition afin qu'elle soit prise en compte.

Route de la Quenelle

Mme Thomas demande quand sont programmés les travaux de la route de la Quenelle.

Monsieur Le Quernec indique que la totalité de la voie va être refaite tout prochainement.

Panneaux rue Saint Michel

Monsieur Trégouët demande pourquoi les panneaux prévus pour le stationnement dans la rue Saint Michel et la rue Madame n'ont pas encore été installés.

Monsieur Le Breton, adjoint aux services techniques signale qu'il va se renseigner auprès des services techniques.

Eau chaude à la Mairie

Madame Guerret rappelle qu'il serait bien pour le confort des employés de la mairie que le lavabo des toilettes puisse être raccordé à un chauffe-eau.

Monsieur Olivier prend bonne note de cette demande approuvée par les conseillers.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie les conseillers et le public de leur attention et leur souhaite une bonne fin de soirée.